

Pétition Contre le placement en foyer et la séparation d'Arthur et Valentine

Monsieur le Président de la République,
Monsieur le Premier Ministre,
Madame la Ministre des Solidarités et de la Cohésion Sociale,
Monsieur le Ministre de la Justice,
Madame la Défenseure des Enfants,
Madame la Présidente de l'O.N.E.D,
Madame la Présidente de la Fondation pour l'Enfance,
Mesdames et Messieurs les Députés,
Mesdames et Messieurs les Sénateurs

2084 personnes ont déjà apporté leur soutien

Continuons la mobilisation

Le 11 mars le juge n'a pas décidé le placement mais sa décision n'est que repoussée, car il a « sa conviction » et ne change donc pas d'avis (voir le document joint)

Arthur 13 ans et Valentine 10 ans.

Il y a 9 ans ils ont fui avec leur maman la violence de leur père. Depuis, Arthur et Valentine vivent heureux avec leur maman mais leurs vies vont être brisées et ils sont maintenant dans l'angoisse permanente.

De 2001 à 2008, après des visites chez leur père ils se sont plaints auprès de leurs thérapeutes et à la police de ce qu'ils subissaient. Leur père a toujours clamé qu'ils mentaient.

Depuis 2008 le père n'a pas donné signe de vie mais exige qu'ils soient placés en foyer pour « les recadrer à distance d'une mère dangereuse et qu'ils comprennent qu'ils n'avaient pas à parler ». Il demande

- de les séparer de leur mère, leur famille, leur école et leurs copains.
- de séparer le frère et la sœur.

Le juge alors qu'il n'a rencontré que le père et en l'absence de dossier (perdu pendant le transfert de tribunal) envisage le placement et la séparation des enfants et obtient l'accord du procureur sans avoir rencontré les enfants ni la maman donc sans les connaître.

Des certificats et témoignages attestent de l'épanouissement d'Arthur et Valentine dans le milieu où ils vivent de leur bon équilibre de vie, de leur bonne santé mentale, de leur vie sociale épanouie.

D'autres attestent l'intégrité mentale de leur maman, de ses qualités humaines et professionnelles et de la qualité de son investissement maternel en totale contradiction avec les affirmations du juge.

Le 11 mars, le juge des enfants, malgré tous ces témoignages, persiste dans sa conviction que « les enfants sont en danger psychique avec leur mère » et qu'il faut « les placer en observation et les séparer tous les deux, loin du milieu maternel »

Il ne prend pas en compte l'avis d'Arthur et Valentine alors qu'à 13 et 10 ans ils sont capables de discernement. Pourquoi leurs paroles ne sont ni crues ni respectées. Elles sont ignorées, méprisées par ce qui apparaît comme une utilisation détournée de « l'intérêt de l'enfant ».

Pourquoi ne sont-ils pas respectés dans leurs droits mais traités comme des coupables : coupables de quoi ?

Ils ne se verront plus et ne verront plus leur maman pendant au moins un an! C'est un cauchemar pour ces deux enfants qui ne comprennent pas qu'un magistrat puisse ainsi envisager de détruire sciemment leur vie simplement pour son désir de « les mettre en observation »

Leur père confirme devant le juge qu'il ne veut pas demander la garde de ses enfants ni même les avoir pendant les vacances scolaires, il veut les briser en les mettant dans un foyer...quel père peut souhaiter ça pour ses propres enfants?

Père et magistrat vont les détruire entraînant une perte de chance pour leur avenir.

Il faudra à Arthur et Valentine toute leur vie pour essayer de réparer cette inconcevable maltraitance.

Nous signons cette pétition pour qu'Arthur et Valentine bénéficient d'UNE JUSTICE respectant la Loi et les Droits de l'Enfant afin qu'ils ne soient ni placés ni séparés.